



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Besançon
Service DEC 1
10 rue de la Convention
25030 BESANCON Cedex

Concours AGREGATION : 03.81.65.74.86
Concours CAPES/CAPET/PLP/CPE/PSyEN :
03.81.65.74.40
Concours CAPEPS : 03.81.65.74.74
ce.dec1@ac-besancon.fr

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRES D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DE L'EDUCATION NATIONALE

Session 2022

Ouverture des registres d'inscription

Du mardi 19 octobre à partir de 12h au mercredi 17 novembre 2021 à 17h (heure de Paris)

CONCOURS SECOND DEGRES – JO du 17 octobre 2021

- AGREGATION
- CAPES, CAPET, CAPLP
- PsyEN, CPE, CAPEPS – **ATTENTION NOUVELLE APPLICATION CYCLADES (pour les inscriptions)**

MODALITES D'INSCRIPTION

- **Les inscriptions se font uniquement par INTERNET (Agrégation, CAPES, CAPET, PLP)**

<https://www.education.gouv.fr/metiers-de-l-enseignement-et-de-l-education-89624>

IMPORTANT : tant que le numéro d'inscription n'est pas affiché à l'écran, l'inscription n'est pas enregistrée. En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, le ou la candidat(e) doit reprendre la totalité de la procédure.

A l'issue de la période d'inscription, un courrier et une liste des pièces justificatives à produire sont adressés à chaque candidat, rappelant les caractéristiques de son inscription et son numéro d'inscription.

Les pièces justificatives demandées devront être retournées par voie postale, au Rectorat – Bureau DEC 1 – 10 rue de la Convention – 25030 BESANCON Cedex

- **Les inscriptions se font uniquement par internet via l'application CYCLADES (CAPEPS, CPE, PSYen)**

<https://www.education.gouv.fr/metiers-de-l-enseignement-et-de-l-education-89624>

IMPORTANT : pour s'inscrire sur cette application les candidats devront créer et valider un compte. Une adresse mail unique sera demandée. Elle servira d'identification et permettra de s'inscrire à l'ensemble des concours et/ou examens souhaités.

A l'issue de l'inscription, le ou la candidat(e) reçoit un mail lui indiquant que son récapitulatif d'inscription ainsi que sa demande de pièces justificatives sont disponibles dans son espace CYCLADES, dans le menu « DOCUMENTS ».

Les pièces justificatives sont obligatoirement déposées dans votre compte CYCLADES, menu « MES JUSTIFICATIFS ».

Aucun envoi postal n'est nécessaire en plus du dépôt dans votre espace candidat CYCLADES.

Plus aucun document « papier » (récapitulatif d'inscription, convocation, relevé de notes...) ne sera envoyé aux candidats par voie postale. Les candidats seront informés par mail (adresse mail utilisée lors de la création du compte) quand des informations nouvelles ou des documents seront à consulter ou à imprimer dans leur compte CYCLADES.

EPREUVE ADMISSIBILITE CONCOURS INTERNES CAPES (sauf les sections documentation, éducation musicale et chant choral) – CAPET – CAPLP – CPE et PsyEN

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier RAEP (reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle) établi par le candidat.

Les candidats **devront obligatoirement** utiliser comme **page de couverture** du dossier RAEP le document qui doit être édité ou enregistré à l'issue de l'inscription par internet.

Pour ces concours internes, l'envoi doit obligatoirement être effectué **en recommandé simple au plus tard le mardi 30 novembre 2021** (le cachet de la poste faisant foi), en **double exemplaire**, à l'adresse qui sera indiquée dans les arrêtés d'ouverture (JO du 17 octobre 2021). Les candidats devront préciser sur l'enveloppe d'expédition l'intitulé du concours de la section ou de la spécialité choisie.

Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans les délais et selon les modalités ainsi fixés entraînera l'élimination du candidat.

RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS AVANT DE PROCEDER A L'INSCRIPTION

- Vérifiez que vous remplissez les conditions requises par la réglementation (informations sur le site : <https://www.education.gouv.fr/metiers-de-l-enseignement-et-de-l-education-89624>)
- S'inscrire soi-même
- Ne pas attendre les derniers jours

Le nombre de postes offerts à ces recrutements fera l'objet d'une publication ultérieure au Bulletin Officiel de l'Education Nationale.